

Consultation pour la désignation d'un commissaire aux comptes

Audit légal des comptes annuels de SSI au titre des exercices 2020 à 2015

Le Samusocial International, association de solidarité internationale, recherche son nouveau commissaire aux comptes titulaire et son suppléant pour la certification de ses comptes de 2020 à 2025 (mandat de 6 ans), conformément à ses statuts.

Présentation de SSI et de ses activités :

Le Samusocial International/SSI est une association reconnue d'intérêt général, sans but lucratif, dont la mission sociale est :

Créer, promouvoir et soutenir par tous les moyens de communication ou de formation possibles, dans toutes les villes du monde où se posent les problèmes liés à l'exclusion sociale, tels que l'abri, la nourriture, l'accès aux soins, la souffrance psychique ou toute autre conséquence du rejet, de la rupture des liens humains économiques et sociaux, des dispositifs analogues à celui mis en œuvre au Samusocial de Paris, répondant aux critères définis par les objectifs et la Charte du Samusocial International et développer toutes les missions connexes qui peuvent s'y rattacher directement ou indirectement.

Des conventions, des échanges de toutes sortes, ainsi que des accords de formation seront mis en place. L'association aura en outre pour but de collecter des fonds et susciter des financements pour soutenir les Samusociaux, conforme à l'esprit du Samusocial de Paris, sur le territoire national et, dans les mêmes conditions, créer, soutenir et accompagner les Samusociaux à l'étranger, dans leur action, leurs recherches, leur particularisme.

Le Samusocial International aura pour vocation également d'expertiser, d'évaluer et de labelliser les Samusociaux.

Son siège est situé à Paris 12eme et ses locaux opérationnels (direction générale, service comptable et administratif, suivi des programmes, communication...) sont situés à Ivry-sur-Seine, 55 rue Ledru-Rollin. L'association confie à un cabinet d'expertise comptable la gestion de la paye et la révision des comptes annuels à la clôture.

L'Association fédère et/ou pilote l'action de 17 Samusociaux locaux, répartis dans les grandes métropoles ou villes des DOM TOM français/ Europe de l'Est / Afrique et Amérique du Sud.

Le soutien financier et l'implication de l'Association dépend du niveau de maturité du dispositif local, l'objectif étant celui de son autonomie.

D'autres missions sont réalisées par le siège de l'association, en particulier :

- Le projet DOMEUS de plaidoyer international pour l'accueil et l'accompagnement des personnes en exil dans la dignité
- Des actions d'enseignements universitaires pour la diffusion des connaissances sur l'accompagnement des publics en situation de grande exclusion ...
- La production et publication de documentation technique sur l'approche Samusocial et sur les publics accompagnés

Ces projets sont financés par des conventions de subventions, le plus souvent pluriannuelles, accordées à SSI par des bailleurs de fonds institutionnels (AFD, UE ...) et des fonds privés (Fondations ...), dont une partie est reversée aux samusociaux étrangers partenaires du SSI

Le Samusocial International reçoit également des dons issus de la générosité du public.

L'effectif à la clôture du dernier exercice clos s'établit à 16 personnes relevant du droit français¹, dont

- Salariés du siège : 8
- Expatriés : 6
- Bénévoles : 2

Ces informations sont complétées et chiffrées dans les comptes annuels et l'annexe au décembre 2019 publiés à partir du 24 septembre 2020. Le budget 2019 s'élevait à 1 627 594 €

Au cours du premier semestre 2020, la crise sanitaire Covid 19 a eu pour effet de fortement solliciter les expertises et capacités de réponse du Samusocial International et des Samu sociaux partenaires. Ces derniers ont dû renforcer leurs capacités d'accueil et d'hébergement dans des centres, sollicitant de fait les services du siège pour de l'assistance technique et de la recherche de financements complémentaires. Ces actions spécifiques nouvelles se sont ainsi ajoutées à la continuation des programmes en cours. Le Samusocial International a pu assurer ses missions en cours et les missions nouvelles en ayant recours au télétravail, jusqu'à la reprise partielle des activités en présentiel, permettant d'assurer une parfaite continuité de service.

Ainsi, la crise sanitaire a eu pour effet d'augmenter le volume d'actions en 2020, avec un budget supérieur aux réalisations de 2019.

Objet de la mission du commissaire aux comptes :

La mission du commissaire aux comptes comprend :

- L'audit des comptes annuels de SSI clos au 31 décembre, établis selon les règles et principes comptables français, étant précisé que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020, premier exercice audité, seront présentés selon le nouveau plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable aux associations concernées à compter du 1er janvier 2020.
- Les autres vérifications requises par les textes légaux et réglementaires :
 - les diligences spécifiques permettant d'émettre, le cas échéant, les autres rapports prévus par les textes légaux ou réglementaires,
 - en particulier les vérifications spécifiques relatives à l'affectation analytique des ressources et au tableau de financement présentés en annexe.

¹ Le Samusocial International a également 20 salariés relevant du droit local en Egypte et en Angola

Il peut s'y ajouter, hors budget d'audit légal, des services autres que la certification des comptes, consistant à attester les rapports financiers établis par le SSI à la demande de bailleurs de fonds.

Critères de sélection :

- Expérience dans le domaine associatif en qualité de commissaire aux comptes, en particulier dans le secteur de la solidarité internationale
- Maîtrise des enjeux de la réforme de la comptabilité associative applicable depuis le 1er janvier 2020
- Connaissance des procédures des principaux bailleurs de fonds, nationaux et internationaux (UE notamment)
- Prix, étant observé que le coût global présenté par le candidat au titre des 6 années de mandat pourra être révisé chaque année dans l'hypothèse d'une variation significative du périmètre des actions.

Modalités de soumission des candidatures

Le dossier de candidature doit comprendre une note technique et financière, détaillée comme suit :

- La présentation générale du cabinet, de son organisation
- Attestation d'appartenance à la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes
- Sa capacité à conduire la mission (les CV de l'équipe qui sera mise à disposition, les moyens matériels du cabinet)
- Son expérience dans le secteur associatif, en particulier dans le domaine de la solidarité internationale ;
- Le prix de la prestation, en TTC. Le calcul du prix doit être expliqué en indiquant les variables pouvant être prises en considération pour une révision annuelle

Les dossiers devront être adressés par courriel à l'adresse mail suivante contact@samu-social-international.com, avec en objet la mention : « Offre pour Commissariat aux Comptes » avant le 16 Octobre 2020, minuit. Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure fixés ci-dessus ne seront pas retenus.

Autre, Nomination du commissaire aux comptes

A l'issue de la sélection, les commissaires aux comptes titulaire et suppléant retenus, seront proposés par le conseil d'administration et nommés par Assemblée Générale extraordinaire